

## Haute Ecole de la Province de Namur

Déclaration des emplois vacants pour l'année académique 2026/2027  
Appel aux candidatures

Le présent appel est publié en application :

- des articles 207 et 208 du décret du 24 juillet 1997 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;
- des articles 8 et 9 du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Les emplois sont accessibles aux membres du personnel nommés à titre définitif par changement d'affectation, changement de fonctions, mutation ou extension de charge, aux membres du personnel temporaires désignés à durée indéterminée par extension de charge et aux candidats à une désignation à titre temporaire.

## I. Emplois vacants à la HEPN

## 1. Relevé des emplois vacants :

ETP = équivalent temps plein

MA = maître-assistant

MFP = maître de formation pratique

N° fonction —	Fonction —	Cours à conférer —	Volume d'emploi publié (ETP) —	Lieu(x) d'exercice de la fonction —
1	MA	Kinésithérapie	0.2	Namur
2	MA	Obstétrique	0.5	Namur
3	MFP	Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif	0.2	Namur
4	MFP	Pratique en ergothérapie	0.1	Namur
5	MFP	Pratique en gestion hôtelière	0.2	Namur
6	MFP	Pratique en obstétrique	0.6	Namur
7	MFP	Pratique en psychomotricité	0.1	Namur
8	MFP	Pratique en psychomotricité	0.1	Namur
9	MA	Autre cours à conférer : gestion de crise	0.2	Namur

## 2. Conditions requises :

1° jouir des droits civils et politiques ;

2° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer, dans le respect du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

3° remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel;

4° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;

5° être de conduite irréprochable;

6° satisfaire aux lois sur la milice (article 11 du décret du 25 juillet 1996 susvisé);

7° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidatures.

## II. Forme de la candidature :

La candidature se fait, sous peine d'irrecevabilité, au moyen d'un formulaire à télécharger sur le site internet de la HEPN (<https://hepn.be/travailler-a-hepn>).

Toutes les rubriques de ce formulaire doivent être complétées.

Pour les candidats qui n'ont pas encore de dossier administratif au service du personnel de la HEPN, les documents suivants doivent être annexés, sous peine d'irrecevabilité :

- une copie du titre requis;
- un extrait de casier judiciaire Modèle II;
- un curriculum vitae reprenant entre autres la liste des publications scientifiques et le relevé de l'expérience professionnelle;
- des justificatifs d'expérience(s) professionnelle(s) diverse(s) qui permettront d'évaluer l'expérience utile du candidat.

## III. Introduction des candidatures :

A peine de nullité, les candidatures sont à adresser par courrier recommandé, déposé à la poste au plus tard le 20 mai 2026 (le cachet de la poste faisant foi), dans les formes fixées par le présent appel à :

Mme J. UMUTONI, attachée à la direction administrative,  
Haute Ecole de la Province de Namur,  
Rue Henri Blès 192, à 5000 Namur.

(1125)

EPHEC-GALILEE, association sans but lucratif  
Haute Ecole Ephec

matricule : 2.339.701

*Appel aux candidatures à une désignation à titre temporaire pour l'année académique 2026-2027*

Le présent appel est publié en application de la réglementation en vigueur, à savoir :

- les articles 3 à 10 du décret du 20 juin 2008 relatif aux membres du personnel administratif des Hautes Écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française,
- les articles 125 et 126 du décret du 24 juillet 1997 fixant le statut du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

## 1. Liste des emplois vacants :

## a) Personnel enseignant :

- Secteur Business

Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge
PE1	Maitre-Assistant	Droit	18/10 <sup>e</sup>
PE2	Maitre-Assistant	Expertise particulière en langues étrangères (anglais)	5/10 <sup>e</sup>
PE3	Maitre-Assistant	Expertise particulière en sciences économiques	8/10 <sup>e</sup>
PE4	Maitre-Assistant	Géographie	3/10 <sup>e</sup>
PE5	Maitre-Assistant	Langues étrangères (anglais, néerlandais, espagnol)	85/10 <sup>e</sup>
PE6	Maitre-Assistant	Philosophie	1/10 <sup>e</sup>
PE7	Maitre-Assistant	Sciences économiques	88/10 <sup>e</sup>
PE8	Maitre-Assistant	Sciences mathématiques	10/10 <sup>e</sup>
PE9	Maitre-Assistant	Sciences politiques	10/10 <sup>e</sup>

- Secteur Technique

Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge
PE10	Maitre-Assistant	Electricité, electron., inf. industrielle, télécom	5/10 <sup>e</sup>
PE11	Maitre-Assistant	Electromécanique, mécanique, énergie	5/10 <sup>e</sup>
PE12	Maitre-Assistant	Langues étrangères (anglais)	20/10 <sup>e</sup>
PE13	Maitre-Assistant	Physique	1/10 <sup>e</sup>
PE14	Maitre-Assistant	Sciences technologiques	17/10 <sup>e</sup>
PE15	Maitre-Assistant	Techniques de développement en informatique	1/10 <sup>e</sup>